

GC'2019

ESTP Cachan

20 et 21 mars 2019



Contrat de réservation d'un emplacement à l'exposition technique

A retourner au secrétariat de l'AFGC, avant le 1^{er} mars 2019, accompagné du règlement :
AFGC – 42 rue Boissière, 75116 Paris

Nadget Daoud

Tel : 01 85 34 33 18

E-Mail : afgc@afgc.asso.fr

Inscription

Raison sociale de la Société

Nom du signataire Prénom.....

Qualité du signataire

Adresse

.....

.....

Code Postal Ville Pays

Tél. e-mail

Secteur d'activités

Responsable du stand Portable

L'inscription aux Journées GC'2019 est gratuite pour le responsable du stand

Paielement

L'AFGC, organisateur de la manifestation, met à la disposition de l'exposant une table et deux chaises dans le hall dans lequel auront lieu les pauses et les déjeuners, à proximité de l'Amphithéâtre, le mercredi 20 mars toute la journée et le jeudi 21 mars matin, pour un montant de 1080.00 € TTC (TVA 20% incluse).

➤ Chèque à l'ordre de l'AFGC

➤ Virement au compte **AFGC** (hors éventuels frais bancaires) :

RIB : BNP PARIBAS 30004 00066 00010003793 67

BIC : BNPAFRPPMAS

En cas de paiement par virement bancaire, préciser la référence "**GC'2019**" et joindre au présent contrat une copie de l'ordre de virement.

Contrat de réservation établi en 2 exemplaires, dont un exemplaire doit être retourné signé au secrétariat de l'AFGC accompagné du règlement.

Pour l'Organisateur

Pour l'Exposant

ANNEXE

Installation de l'exposition

Les exposants pourront approvisionner matériels et documents et préparer l'emplacement qui leur est réservé le mardi 19 mars entre 15h00 et 18h00 ou le mercredi 20 mars entre 7h30 et 8h30. L'espace « Exposition Technique » devra être libéré le jeudi 21 mars avant 14h00.

L'accès en voiture à l'ESTP se fait 43 rue Marcel Bonnet, 94234 CACHAN et quelques places de parking sont disponibles à l'intérieur du campus.

Prix de mise à disposition

Le prix de mise à disposition d'un emplacement est de 1080.00 € TTC (TVA 20% incluse) pour la durée de la manifestation.

La participation à cette exposition technique ouvre droit à l'inscription gratuite aux journées GC'2019 pour une personne (accès à l'ensemble des conférences, textes complets des conférences sur clé USB, déjeuners, pauses café, soirée privée du 20 mars et transferts en car (en soirée)).

Règlement

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires.

Après les avoir revêtus de sa signature, l'Exposant devra retourner un de ces exemplaires à l'adresse suivante :

AFGC
42 rue Boissière
75116 Paris

avant le 1^{er} mars 2019, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de **l'AFGC**.

Assurances

Les exposants sont tenus de prendre les assurances qui les couvrent en responsabilité civile et vis-à-vis des dégradations qui pourraient résulter de l'exposition de leur matériel et des vols éventuels.

Ils devront en outre se conformer aux obligations des règlements de sécurité de l'ESTP.

A titre d'information, il est précisé :

- Que l'AFGC a pris une assurance de responsabilité générale couvrant les risques liés à son rôle d'Organisateur de la manifestation.
- Que l'ESTP assure un gardiennage normal de ses locaux pendant ses heures d'ouverture.

Annulation

En cas d'annulation de la manifestation par l'Organisateur, il sera reversé à l'Exposant une somme égale à 100% du montant réglé.

En cas d'annulation par l'Exposant avant le 8 mars 2019, une somme égale à 50% du montant réglé lui sera reversée.

En cas d'annulation par l'Exposant après le 8 mars 2019, celui-ci ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.